

**Conseil communal de Gimel**  
**Séance du mardi 21 juin 2011**  
**à 20h15 au Foyer de la Grande Salle**

Présidence : M. Simon Renaud, Président

Absents : Mme A. Fischer (exc.), MM. F. Beffa (exc.), A. Croisier, O. Debonneville, F. Imhof (exc.), J.-C. Lecoultré, C. Renaud (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Avant de mettre l'ordre du jour en discussion, il précise qu'au point 4, il faut lire « rapports » (au pluriel). Il demande s'il y a une autre observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 2 mai 2011
2. Communications du bureau
3. Préavis No 1-2011 « aménagement du chemin des Ânes » : présentation et rapport
4. Préavis No 2-2011 « carrefour du bas du village » : présentation et rapports
5. Préavis No 3-2011 « Comptes 2010 » : présentation et rapport
6. Adoption des comptes et décharge
7. Informations de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Adoption du PV du 2 mai 2011**

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 2 mai 2011

Il n'y a pas d'observation. Le PV est accepté à l'unanimité.

**2. Communications du bureau**

Le Président :

- revient sur le changement de procédure dans le traitement des préavis (v. séance du 2 mai 2010) : le bureau a organisé une séance à laquelle ont été conviés la Municipalité, les anciens présidents du Conseil, les secrétaires communaux et les membres du bureau pour mener une réflexion. Il a été entendu que les préavis :
  - seront communiqués dès que possible aux membres du CC pour leur permettre de faire part de leurs observations (art. 46 RCC) ;
  - seront mis à l'ordre du jour ce qui permettra au Conseil de nommer la commission s'il le souhaite (art. 40 RCC).
- Informe qu'il a été invité le 31 mai 2011, avec le Vice-Président du Conseil à une séance réunissant tous les présidents des législatifs communaux vaudois dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, avec Mme Claudine Wyssa (présidente du Grand Conseil) et M. Jean-René Germanier (président du Conseil National). La soirée avait pour thème « les compétences des législatifs dans notre pays »
- félicite l'équipe concours du tir Gimel – région a obtenu le 2ème rang au concours pompiers à Morges avec la mention « très bien » et les félicitations du jury.
- remercie tous ceux qui ont œuvré à l'organisation du passage du Tour de Romandie à Gimel ainsi que la fanfare de Gimel pour son déplacement à la fête fédérale des musiques à St-Gall.
- Rappelle la date du 30 juin 2011 à 17h00 pour la cérémonie de l'installation des autorités communales à laquelle sont également invités les conseillers sortants. Un programme détaillé sera adressé à tous les membres.
- Annonce que le 5 juin, le bureau électoral constatant que seule une liste comprenant le nom d'un candidat a été déposée dans les délais légaux, que cette liste est conforme aux articles de la loi sur l'exercice des droits politiques a proclamé Mme Sylvie Judas élue tacitement syndique pour la législature 2011-2016.

### 3. **Préavis No 1-2011 « aménagement du chemin des Ânes »**

Le préavis ayant été distribué avec la convocation, il n'est pas lu en séance.

Extraits

« (...)

*La Municipalité vous présente le projet d'aménagement du chemin des Anes tel qu'il a été soumis à l'enquête publique (...), projet approuvé par M. A. Delacrétaz, Voyer, (...). Il a suscité 39 oppositions.*

*Cette mise à l'enquête avait pour objectif la réalisation de places d'évitements le long du chemin des Anes et l'adaptation de ses débouchés sur les routes cantonales 47d et 54c, réalisation imposée par la décision cantonale du Département de la sécurité et de l'environnement du 16 juin 2009 adoptant le plan d'extraction de graviers des Ursins, confirmant l'autorisation de défrichement et délivrant le permis d'exploiter (...).*

*(...) les opposants qui l'ont demandé ont été entendus lors d'une séance de conciliation (...)*

*En conclusion de ce qui précède, (...) la Municipalité vous demande (...)*

*D'approuver ce projet (...) »*

Mme S. Judas précise que l'objet porte sur l'aménagement du chemin des Ânes uniquement, et non sur le projet de gravière.

Le Président passe la parole à la Commission chargée de son étude pour la présentation du rapport ; ayant également été distribué, seules les conclusions sont lues :

*« Constatant que le projet répond à une volonté du conseil communal, qu'il a été reconnu conforme par le Service des routes, que son financement n'incombe pas à la Commune et que les réponses apportées aux oppositions par la Municipalité sont jugées pertinentes et justifiées par les membres de la commission, celle-ci, unanime, propose au conseil communal d'accepter les conclusions du préavis municipal, soit :*

*1. Adopter le projet d'aménagement du chemin des Ânes tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du 19 novembre au 20 décembre 2010, l'approbation du Département compétent étant réservée (art. 61 et 61a LATC).*

*2. Lever les oppositions et observations suscitées par ce projet et adopte les projets de réponses proposés par la Municipalité dans son préavis No 1-2011, le Département compétent étant chargé d'en assurer la notification conformément à l'art. 60 LATC.*

*3. Autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme selon les conditions de la convention qui lie la société simple des Ursins et la Commune de Gimel et le cas échéant, à plaider devant toute instance, si nécessaire.*

*(...) »*

Le Président passe la parole à l'assemblée.

C. Messieux exprime son accord avec les conclusions du rapport de la commission, mais relève également que la décision doit finalement incomber à l'Etat.

S. Judas confirme que le conseil communal a bien le pouvoir de se prononcer sur l'aménagement du chemin des Anes, l'Etat devra ensuite entériner cette décision.

J.- F. Jacot, sur le financement des travaux, il demande qui paiera la remise en état du chemin à la fin de l'exploitation de la gravière.

Ph. Rezzonico renvoie à la convention qui lie la commune et l'exploitant de la gravière. Toutes les charges d'entretien du chemin et sa remise en état à la fin de l'exploitation sont à la charge de la société qui exploite la gravière.

F. Félix, sur la rubrique A19, il demande une précision sur la teneur de la réponse, il fait remarquer que tous les camions peuvent emprunter ce chemin, même s'ils ne sont pas liés à l'exploitation de la gravière.

S. Judas confirme que cet aménagement qui sert à détourner le surplus de trafic des camions généré par l'exploitation de la gravière, pourra également être utilisé par d'autres camions.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions du rapport et les soumet au vote.

Le rapport est accepté : 39 oui et 2 abstentions.

S. Judas remercie la commission pour le travail effectué sur ce préavis qui présentait un niveau de complexité supérieur à ce qui se traite usuellement. Elle remercie également le conseil pour la confiance ainsi témoignée envers la Municipalité.

#### 4. **Préavis No 2-2011 « carrefour du bas du village »**

Le Président passe la parole à S. Judas pour la lecture du préavis.

Extraits

*« Pour faire suite au diagnostic de sécurité établi par le bureau RWB Ingénieurs de Cugy sur l'ensemble du village, la Municipalité a enregistré la liste (...) des sites qui peuvent présenter des problèmes (...).*

*Une première étape a été réalisée à la rue du Martinet (...) puis construction d'un trottoir à la route de Saubraz.*

*La Municipalité a ensuite apprécié les problèmes de circulation et, pour cette prochaine étape, a enfin porté son choix sur le tronçon Carrefour RC Gimel – Aubonne et carrefour RC Gimel – Rolle, au bas du village.*

*Ce projet (...) a été étudié en collaboration avec le Canton et accepté par le Service des Routes, en date du 24 février 2011.*

*(...)*

*En conclusion (...), la Municipalité vous demande (...) : de lui accorder un crédit de Fr. 105'000 à prélever sur le compte No 1001.21 en vue de l'exécution des travaux d'aménagements tels que présentés (...).*

*(...) »*

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission pour la lecture du rapport.

Extraits

*« La commission s'est réunie à trois reprises. (...)*

*Le projet présenté est le fruit d'un travail d'étude, long de deux ans, de la part de la municipalité et du bureau d'ingénieurs Sabert. Plusieurs variantes ont été initialement étudiées. Celle qui a été choisie a été soumise au Service cantonal des routes, qui l'a acceptée. Elle est celle qui permet le plus efficacement de ralentir le trafic, dans le but de sécuriser le transit par ce carrefour. On notera que l'essentiel de ces modifications, en particulier celles touchant au marquage, à l'éclairage et à la signalisation, dépendent d'un cadre légal strict.*

*Parmi les variantes étudiées, un rond-point ou des feux de circulation ont été envisagés. Ces solutions ne sont pas adaptées au lieu et seraient très onéreuses.*

*En conclusion, la commission unanime, demande au conseil d'accorder un crédit de Fr. 105'000.- à prélever sur le compte No 1001.21 en vue de l'exécution des travaux d'aménagements tels que présentés dans le préavis.*

*(...)*

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances pour la lecture du rapport.

Extraits

*(...) La commission des finances constate que le montant demandé correspond aux dépenses d'investissement consacré aux aménagements de la sécurité.*

*(...)*

*La commission demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal pour les 5 ans à venir l'ordre de priorité des sites à sécuriser et de chiffrer ces travaux afin de les indiquer dans le futur plan d'investissement.*

*Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande au Conseil Communal d'accorder à la Municipalité de prélever Fr. 105'000 sur le compte 1001.21.*

*(...)*

Le Président passe la parole à l'assemblée.

J.- F. Jacot fait remarquer que :

- l'arrêt du bus, direction Aubonne se trouve devant un petit muret et un portail, ce qui peut constituer un danger. Il propose de déplacer, de reculer d'env. 1.50 m. l'arrêt au début du muret ;
- l'arrêt du bus sur la route de Rolle bloquera la circulation ;
- la configuration du carrefour ne permettra pas au bus venant de Rolle de prendre le virage, il devra manœuvrer (faire une marche arrière) pour pouvoir tourner ;

S. Judas explique que l'arrêt du bus agit comme un modérateur de trafic voulu par le service des routes qui cherche

à tirer profit du ralentissement du trafic pour assurer la sécurité des usagers des transports publics. Les arrêts de bus se trouvent maintenant sur les voies de circulation.

J.- F. Jacot fait part de sa réserve et demande s'il est possible de concevoir une phase de test.

S. Judas répond que ce ne serait que partiellement possible. Dès lors que certains des éléments sont en place (le marquage notamment), il est difficile d'apporter des modifications parce qu'il s'agit d'un projet global dans lequel les éléments sont intégrés. Elle rappelle que cette configuration répond aux souhaits du service des routes. Mais si l'arrêt devait réellement poser un problème, son emplacement pourrait effectivement être reconsidéré.

S. Marineau demande si d'autres éléments que les passages piétons sont prévus pour ralentir la vitesse des véhicules sur la rte d'Aubonne.

S. Judas répond que seul le carrefour a été traité, la gestion du trafic sur la route d'Aubonne fait partie d'un autre projet. Elle ajoute que le passage piéton prévu devrait contribuer à ralentir la vitesse des véhicules.

D. Pasche demande si quelque chose est prévu pour prévenir les cyclistes et automobilistes descendant depuis le village et qui ne respectent pas la priorité de droite par manque de connaissance du carrefour. Rien n'est en effet prévu pour ralentir les usagers de la route descendant du village. Il suit la proposition de M. J.- F. Jacot de démarrer avec un arrêt de bus provisoire de manière à pouvoir revenir en arrière si ça ne se passe pas comme prévu.

S. Judas répond que la largeur de la route sera réduite par le marquage, ce qui devrait ralentir la vitesse des usagers de la route. Et là également, la Grand' Rue doit faire l'objet d'une étude séparée.

Au nom de la commission, J.- L. Juillerat reconnaît qu'il est difficile de savoir comment ralentir la circulation qui vient d'en haut, mais rappelle qu'il s'agit là d'un autre projet. Un projet global aura une autre envergure qui nécessitera davantage de temps, procéder par étape est donc approprié.

J.- C. Tosoni relève que les deux arrêts du bus sur le haut de la rte de Rolle présentent des risques de désordre et de danger accru notamment générés par les véhicules qui chercheraient à dépasser le bus à l'arrêt.

S. Judas rappelle que les règles de la circulation ne permettent pas de dépasser un bus à l'arrêt pour déposer des gens.

L. Durussel exprime son accord avec l'ensemble, mais fait part de ses craintes qu'en arrivant de Rolle, direction Gimel, lors de son arrêt, le bus n'arrive pas à s'aligner et ne soit obligé de s'arrêter en travers de la route.

S. Judas répond que le marquage prévoit un alignement du bus qui ne se trouvera pas nécessairement complètement de travers.

Chr. Debonneville exprime ses doutes sur le fait qu'on puisse dépasser un bus à l'arrêt, et craint le manque de visibilité en descendant du bus arrivant de la route de Rolle. D'autre part, elle demande s'il n'est pas possible de signaler la priorité de droite sur ce carrefour.

A. Durussel explique que la commission a effectivement eu les mêmes doutes sur cet arrêt-là. Il fait part de ses craintes que le bus arrivant de Rolle ne continue à s'arrêter en haut de la route de Rolle. La solution de la phase de test lui paraît également être une bonne alternative.

J. Debonneville relève qu'une étude globale au niveau de la commune aurait été plus appropriée étant donné le temps mis pour concevoir ce projet qui ne répond que partiellement aux besoins de sécurité routière du village.

S. Judas rappelle que ce projet a été élaboré en collaboration avec le service des routes, que la commune doit suivre la réglementation en place et ne peut pas entreprendre tout ce qu'elle souhaiterait sans en tenir compte. Elle ajoute que ce projet a été approuvé par « CarPostal ».

Sur la pertinence d'un projet plus global, J.- L. Juillerat reconnaît que ce serait intéressant. Sur le marquage et les aspects plus techniques, il relève que ce projet ayant été vu et accepté par le Canton, il est réalisable.

J.- M. Renaud demande comment seront conçus les îlots et s'ils sont franchissables par les bus d'un tel gabarit.

S. Judas répond qu'ils ne poseront pas de problème, et qu'il s'agit d'îlots qui permettent de réduire la vitesse et d'assurer la sécurité.

R. Burnier rejoint la commission des finances et M. J. Debonneville sur une vision globale.

R. Isely relève que cela fait longtemps qu'on attend un passage piéton sur le bas du village. Dès lors, malgré quelques défauts éventuels dont on peut discuter, il soutient ce projet d'aménagement du carrefour.

J.- F. Jacot demande si un chauffeur de bus a été consulté.

J.- L. Juillerat répond que la commission n'a pas jugé nécessaire de consulter un chauffeur de bus.

C. Messieux relève que le projet ne prévoit pas un changement de place des arrêts de bus (à l'exception de celui situé actuellement sur la rte de Rolle). Sur les îlots, il demande s'il est possible de les mettre de manière provisoire pour avoir une idée un peu plus précise de ce que ça peut donner.

P.- Y. Correvon relève que l'arrêt d'un bus est en général de très courte durée et ne devrait donc pas perturber le trafic.

J.- F. Jacot fait part de son adhésion au projet même s'il a des doutes sur la situation de l'arrêt du bus venant de Rolle.

F. Félix demande si la Municipalité pourrait envisager de présenter un projet global.

S. Judas explique que ce projet existe, elle renvoie notamment au plan des dépenses d'investissement. Elle rappelle que le traitement de ces aménagements liés à l'amélioration de la sécurité routière génère toujours beaucoup de questions (rte du Martinet, trottoir de Saubraz). Concernant ce carrefour-là, la Municipalité a été interpellée à plusieurs reprises en raison du danger qu'il représente pour les piétons, plus particulièrement pour les enfants qui y prennent le bus. Concernant l'aménagement de la Grand' Rue, un projet de zone 30 km/h est à l'étude mais il est peu probable que le service des routes y consente. Elle donne lecture d'une réponse reçue du service des routes consulté à ce sujet et illustrant la difficulté et la complexité d'un tel projet et donnant la mesure du temps nécessaire pour conduire un projet d'aménagement lié à la sécurité routière.

F. Félix demande si la prochaine étude peut être plus globale.

S. Judas répond que la Municipalité a mené une étude globale, mais il n'est pas possible de financer l'entier du projet sur un seul exercice.

Pour J.- M. Pasche, cet aménagement ne résout pas les principaux problèmes liés à la croissance du village, une route de contournement devrait être envisagée.

A. Durussel fait part d'un certain scepticisme observé chez les chauffeurs qu'il a approché sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions du préavis.

Le rapport est accepté : 35 oui, 1 non, 5 abstentions

## **5. Préavis No 3-2011 «Comptes 2010 »**

Lecture du rapport (résumé) :

*Le résultat 2010 se solde avec un excédent de revenu d'env. Chf 200'000.-*

*La facture sociale représente une charge de Chf 1.8 mios pour des rentrées d'env. Chf 1.7 mios, soit env. Chf 1'000 de charge par habitant.*

*Le prix du gaz n'augmentera pas parce que Valgaz a suffisamment de réserves pour ne pas avoir à reporter l'augmentation des coûts.*

Le président passe la parole à la commission de gestion pour la lecture du rapport.

Extraits

(...)

### Résultat de l'exercice

*L'exercice comptable 2010 boucle sur un excédent de revenu de Fr. 198'760, après amortissements. Par rapport au budget qui prévoyait une perte de Fr. 482'687, cela représente une différence de Fr. 681'448.*

(...)

*On note une augmentation de 16% de la capacité d'autofinancement.*

(...)

### Finances

*Ce dicastère dégage un bénéfice de Fr. 837'237 soit une augmentation de 24% par rapport au budget.*

(...)

Les intérêts sur les emprunts bancaires s'élèvent à Fr. 274'644 (...) la commune paie chaque jour Fr. 752 d'intérêts sur ses emprunts bancaires (...)

(...)

#### Domaines et bâtiments

(...) ce dicastère engendre une perte de fr. 115'782, soit une différence de 185% par rapport au budget. Ces coûts sont dus aux entretiens et assurances des véhicules, coût de l'exploitation des forêts ainsi que le loyer des bâtiments du groupement scolaire nettement inférieur aux prévisions.

(...)

Forêts et paturages (...) nous avons en effet constaté que par des moyens d'exploitation modernes, nos forêts sont particulièrement bien entretenues.

(...)

#### Travaux

(...)

Ce poste dégage un excédent de charges de Fr. 625'832, dus à l'achat d'un véhicule et divers travaux d'entretien d'ordre général. (...)

#### Instruction publique et cultes

La participation aux comptes de l'Établissement scolaire de Gimel et environs se monte à Fr. 506'919 soit une charge par élève en primaire de Fr. 1'651 et de Fr. 3'009 par élève en secondaire pour notre commune.

Par la présence de la surveillante à la Place de la Vernette, une sérénité s'est installée, n'excluant néanmoins pas les problèmes rencontrés en dehors de l'activité scolaire.

#### Sécurité sociale

(...)

Un remboursement de l'AJEMA a été porté en réserve afin d'adoucir les prochaines variations.

(...)

La facture sociale est en constante augmentation.

#### Observations et remarques

Afin de diminuer les transports et frais de divers achats, une planification pourrait être appliquée pour diminuer ces coûts.

Il est à relever que cette année encore, une source a été perdue.

Une mise en place de carnets d'utilisation des véhicules permettrait de mieux connaître leur rentabilité de manière factuelle, ce qui permettrait une meilleure gestion ainsi qu'une approche pragmatique lors des prochaines acquisitions.

(...)

#### Conclusion

en conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2010
2. d'adopter les comptes tels que présentés
3. d'en donner décharge à la boursière
4. d'en donner décharge à la Municipalité
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion

(...)

Le président passe la parole à l'assemblée.

J.- C. Tosoni, président de la commission, amène une précision, v. p. 6/7 du rapport, sous rubrique « Observations et remarques » : la source est perdue parce qu'elle est tarie.

Ph. Rezzonico :

– tient d'abord à remercier tous ceux qui ont oeuvré aux finances au sein de la commission des finances, de la commission de gestion, de la Municipalité et la boursière.

– Il remercie également la commission de gestion pour son investissement, il la félicite pour l'utilisation des graphiques et relève que l'augmentation observée dans les charges sociales en 2005 puis en 2008 auraient mérité des explications (graphique p. 5/7).

A. Bussard explique que ces augmentations sont liées à des transferts de charges additionnels basculées par le canton sur les communes.

F. Félix, sur les charges sociales, demande pourquoi le graphique indique des charges à Chf 1.5 mios alors que le paragraphe mentionne Chf 1.8 mios. Il ajoute qu'il regrette que le rapport de la Municipalité n'ait pas pu être distribué avec la convocation.

J.- C. Tosoni explique que cette différence provient du fait que le graphique se base sur un montant net d'un remboursement reçu de l'AJEMA<sup>1</sup> (porté aux réserves).

Le Président explique que le rapport de la Municipalité n'a pas pu être envoyé avec la convocation pour des raisons d'organisation du bureau.

E. Marchese demande :

- pourquoi les revenus sont supérieurs à ce qui avait été mis au budget
- qu'en est-il des montants impayés

N. Reymond explique que :

- les revenus d'impôts sont supérieurs d'env. Chf 600'000 à ce qui avait été prévu au budget grâce notamment aux droits de mutations (+ Chf 183'000) et aux impôts sur les successions / donations (+ Chf 620'000). Il ajoute que la perception des impôts qui est entièrement effectuée par l'Etat (elle comprend la gestion du contentieux) est refacturée à la commune (Chf 25'000).
- les impôts impayés s'échelonnent jusqu'en 2003, le canton détermine ensuite si les montants dus au delà de cette date sont définitivement perdus et il peut arriver que des sociétés n'arrivent à produire leur déclaration que 2 ou 3 ans après la clôture de l'exercice, ce qui peut expliquer ces montants régulièrement ouverts et les fluctuations parfois observées. Le montant observé en 2010 de Chf 1.4 mios est dans la norme.

L. Durussel s'inquiète de l'augmentation de la dette (masquée par la diminution de l'endettement par habitant qui s'explique par l'augmentation du nombre d'habitants) en regard des investissements qui attendent la commune si la population continue à augmenter.

N. Reymond comprend bien ces inquiétudes mais il relève que les investissements consentis ces dernières années ont contribué significativement au développement de la qualité des infrastructures qui permettraient à la commune d'accueillir un total de 3'000 habitants. Il rappelle que la dette se situe actuellement à Fr. 11 mios en regard d'un plafond d'endettement à Fr. 14 mios qui sera revu en début de nouvelle législature. Le développement de la population contribue bien à augmenter les rentrées d'impôts. La vigilance doit être portée sur le niveau des taux d'intérêts qui sont très bas actuellement. Il rappelle que pour la construction de la salle omnisport, financée à 50% par recours à de la dette, la commune n'a pas eu besoin d'utiliser la totalité des Fr. accordés par le conseil.

La parole n'est plus demandée.

## **6. Adoption des comptes et décharge**

Le président relit les conclusions du rapport du préavis. Il procède au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

N. Reymond remercie la commission de gestion qui a relevé des points pertinents, ainsi que le conseil pour la confiance qui lui est témoignée. Il rappelle que la commune tourne maintenant avec un budget de l'ordre des Fr. 10 mios.

Le Président remercie les deux commissions et la Municipalité d'avoir réussi à envoyer leur rapport dans les délais.

## **7. Informations de la Municipalité**

R. Lambercy : annonce l'inauguration d'un « parcours santé » au bois de la Rosière.

N. Reymond :

- concernant le dépliant sur la forêt distribué en marge de la séance. Il attire l'attention des membres sur les enjeux politiques décrits sur le dernier feuillet.
- annonce que la fanfare est allée à la fête fédérale des musiques, elle y a décroché le titre dans sa catégorie.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Chr. Debonneville demande :

- s'il a été constaté un retour du bostryche,
- quel est l'état des sources,

---

1 Réseau AJEMA : réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne

N. Reymond qu'il n'a été constaté aucun foyer de bostryche sur le territoire de la commune,  
S. Judas répond que l'état des sources s'améliore mais qu'il faut continuer à rester vigilant et prudent.

C. Messieux demande des explications sur le couvert en cours de construction à la déchetterie  
N. Reymond répond qu'il servira à abriter le véhicule que le triage a acheté et à protéger une benne.

J.-C. Tosoni relève que les bus postaux continuent à descendre parfois par le ch. du Moulinet et demande à la Municipalité d'intervenir (ou le droit d'intervenir lui-même).

R. Lambercy explique qu'elle avait déjà été interpellée à ce sujet qu'elle était intervenue. Cette question doit être traitée avec le sergent J.- J. Clerc.

A. Bussard regrette les déchets organiques qu'on voit au bois de la Rosière, côté gravière et il demande s'il est envisagé de les débarrasser.

N. Reymond répond qu'ils seront évacués prochainement et des panneaux seront placés pour rappeler que tout dépôt de déchet est interdit.

D'autre part, il rappelle que les chemins forestiers sont interdits aux véhicules motorisés (à l'exception de certains ayant-droit).

F. Félix demande si la rte des Clavalles est également concernée par ce règlement. Il demande également à quoi servira la terre qui y a été amenée.

N. Reymond répond que, étant utilisée par l'armée, cette route restera bien motorisée. La terre y a été amenée de manière à aménager des places à bois permettant la manipulation des troncs.

P.- Y. Correvon sur les panneaux visant à ralentir le trafic sur le ch. du Moulinet

S. Judas répond qu'il s'agit d'une phase de test, mais qu'elle est perturbée par les travaux qui y ralentissent le trafic ce qui ne permet pas encore de se faire une idée fiable sur l'utilité de ces panneaux. Ce projet reste suivi de près par la Municipalité.

L. Guignard demande :

- s'il est envisagé de remettre le panneau « commune libre » posé à l'entrée de Bauloz et rapidement enlevé,
- les raisons des sondages effectués la rte des Clavalles, à la hauteur de la 2ème gravière, en dessus du « contour à Gérard »,

N. Reymond

- sur le panneau, il s'en amuse également mais en rappelle le caractère illégal.
- Il explique que ces trous ont été faits par une entreprise que la commune envisageait de mandater pour refaire le chemin des Pierres Plates. Mais il s'est ensuite avéré que les matériaux qui y ont été montés n'étaient pas appropriés pour renforcer ce chemin. De nouveaux devis seront demandés pour que les bons matériaux y soient utilisés. En attendant, les trous seront rebouchés.

C. Messieux demande si M. Bersier parti à la retraite, sera remplacé.

R. Houmard confirme que la Municipalité a décidé de repourvoir ce poste.

R. Isely demande si la commune a été sollicitée par la société des téléskis et télésièges de la Dôle qui a demandé l'appui de ses membres pour éviter la faillite.

R. Lambercy répond que seules les communes situées sur le district de Nyon ont été sollicitées.

D. Pasche demande s'il y a un problème avec le chantier de la rte de Rolle.

N. Reymond répond qu'il y peut-être eu quelques surprises, mais que rien de significatif n'est pour l'instant à relever sur le déroulement de ces travaux.



J.- M. Pasche, sur les travaux effectués sur les berges de la Soubrette, il craint qu'avec les années, l'entretien n'en revienne aux communes.

N. Reymond rappelle que ces travaux de remise en état se sont faits à la charge du canton, le crédit pour ce type de travaux a été voté par le Grand Conseil. Il n'est pas possible d'anticiper ce que l'Etat en fera à l'horizon de 4 ou 5 ans, mais il n'y a pas de raison de penser, à ce stade, que les communes en hériteront.

J.- M. Pasche sur la déchetterie et sur le grand trou qui y a été rebouché, il demande quel en est le bénéfice pour la commune.

R. Houmard répond que ces travaux étaient destinés à faire de la place.

V. Frütiger annonce l'excellent résultat réalisé par la société de tir de Gimel qui a obtenu le 1er prix au championnat de groupe vaudois.

L. Durussel (excusé lors de la précédente séance) fait part de son étonnement sur la procédure de traitement des préavis, il fait part de son opposition à ce changement.

Le président renvoie aux communications du bureau et explique qu'il n'est pas possible de revenir sur ce sujet ni sur la décision prise. Il rappelle que tout sera entrepris de manière à rendre l'information disponible rapidement aux membres du conseil communal.

A. Durussel fait part de sa satisfaction à la lecture des nouveaux horaires de transports publics entrant en vigueur à la fin de l'année qui améliorent la situation du village, il demande des informations sur les importants changements annoncés.

R. Lambercy répond qu'une nouvelle séance d'information est prévue pour les horaires 2013. Le coût des courses n'est pas encore chiffré. Elle annonce que le service Publicar sera arrêté pendant la semaine parce que les courses demandées portaient sur des destinations déjà desservies.

A. Bussard fait part de son étonnement à l'abandon du service Publicar pendant la semaine parce qu'il est utilisé par de nombreux élèves qui peuvent remonter en milieu d'après-midi plutôt que d'avoir à attendre en bas. Il demande si la Municipalité peut trouver une alternative.

R. Lambercy explique que ces transports scolaires sont gérés dans le cadre de la grande réorganisation attendue pour 2013, des bus sont prévus toutes les heures. Un groupe travaille sur ce sujet au sein de l'ASSAGIE<sup>2</sup>.

J. Debonneville conseiller sortant après avoir siégé pendant une vingtaine d'années prend la parole pour faire part de ses meilleurs vœux aux membres du nouveau conseil et de la municipalité

La parole n'est plus demandée.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 22h45

Le Président

Le secrétaire

Simon Renaud

François Marti

---

2 ASSAGIE : Association Intercommunale Scolaire de Aubonne Gimel Etoy